



## Parking école réservé au personnel ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

il y a un parking devant l'école de ma fille, mais en dehors de l'enceinte de l'école.

Absolument rien n'indique une réglementation spécifique, pourtant dès que je l'utilise le personnel de l'école me savonne en me disant qu'il leur est réservé ... Je trouve que c'est un comble : l'école est un service public, les parkings attenants devraient plutôt être réservés à leurs usagers non ? en l'occurrence les parents qui doivent y déposer leur enfants... surtout qu'aucun autre espace n'est prévu pour cela... je ne parle même pas des conditions de sécurité qui en découlent.

Le parking de mon Trésor public, lui, est bien réservé aux usagers !

Rien de très embêtant vous me direz, j'ai juste peu apprécié le ton employé (ni la méthode : je me suis fait coincé volontairement ma voiture par une auxiliaire alors que je déposais rapidement ma fille ...)

Merci d'avance pour votre réponse, si vous pouviez éventuellement m'indiquer des articles de lois traitant du sujet.

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Aucune disposition concernant le Droit administratif ne prévoit la mise en place d'un parking pour les usagers. C'est une commodité qui est à la libre appréciation de la personne délégataire du service public.

En revanche, aucune disposition ne prévoit non plus que les places de parking attenantes leurs sont réservées. S'il y n'y a pas de réglementation spécifique et si les places sont sur la voie publique, rien ne vous contraint à ne pas y laisser votre voiture.

Cet employé n'a de toute manière nullement le pouvoir de vous mettre une contravention. Si la police intervient, elle va devoir appliquer bêtement le Code de la Route.

Ce dernier ne prévoyant bien évidemment aucune sanction dans cette hypothèse.

Ce n'est donc pas un texte spécifique qui vous permet de vous garer librement mais plutôt une absence de texte vous l'interdisant.

Cordialement.